

Collaboration Historique à N'Djamena : HCR, CNARR et ANATS Unissent Leurs Forces pour les Demandeurs d'Asile



***Freddy Youri Mensah Ayikoué**
Associate Registration and Identity Management Officer, N'Djamena*

N'Djamena, 10 juillet 2024 – Les locaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) à N'Djamena ont accueilli la séance de restitution de l'opération d'enregistrement des demandeurs d'asile, qui s'est déroulé du 29 avril au 30 mai 2024. Cet événement important a réuni les responsables de diverses structures partenaires, dont la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) et le HCR.

La séance a débuté par une présentation détaillée des résultats obtenus lors de cette opération. Les données collectées et analysées ont permis de dresser un tableau précis des demandeurs d'asile à N'Djamena, fournissant des informations essentielles pour améliorer leurs conditions de vie et leur intégration.



Présentation du contexte et des cas de figures

Cette opération, qui représente une collaboration interinstitutionnelle, a été saluée pour son efficacité et son caractère inédit. C'est la première fois que l'ANATS collabore étroitement avec la

CNARR et le HCR, marquant un tournant significatif dans la gestion des dossiers des demandeurs d'asile au Tchad.

Le Représentant Adjoint du HCR a pris la parole après la présentation des résultats, exprimant sa profonde gratitude envers toute l'équipe impliquée dans cette opération. Il a souligné l'importance de cette collaboration, non seulement pour le succès de cette mission particulière, mais aussi pour les perspectives qu'elle ouvre pour de futures initiatives conjointes.

« Ce partenariat avec l'ANATS est historique et montre notre capacité à travailler ensemble pour des objectifs communs. Votre dévouement et votre engagement ont été essentiels pour faire de cette opération un succès retentissant. Merci à tous pour votre travail acharné



De droite vers la gauche DGA de l'ANATS, Deputy HCR et SP CNARR

», a déclaré M Dossou Patrice Ahouansou, Représentant Adjoint du HCR-Tchad.

Cette séance de restitution a également été l'occasion de discuter des prochaines étapes et des défis à relever pour continuer à améliorer les conditions d'enregistrement et d'accueil des demandeurs d'asile. Les représentants de la CNARR et de l'ANATS ont réitéré leur engagement à poursuivre cette collaboration fructueuse et à travailler ensemble pour répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile.

En conclusion, la séance de restitution a permis non seulement de faire le point sur les réalisations de cette opération d'enregistrement, mais aussi de renforcer les liens entre les différentes structures partenaires. La coopération exemplaire entre le HCR, la CNARR et l'ANATS ouvre la voie à une gestion plus efficace et humaine des demandes d'asile, au bénéfice de tous les acteurs impliqués.

Ce moment historique souligne l'importance de l'engagement commun et du travail acharné pour surmonter les défis complexes liés à la gestion des migrations et à la protection des droits des réfugiés.

Les recommandations issues de la séance de restitution

- 1. Mise en place d'un comité pour une gestion efficace et collaborative des litiges liés à la double nationalité :**
 - a. Création d'un comité technique de protection incluant la CNARR, le HCR et l'ANATS.*
 - b. La mise en place de ce comité permettra d'améliorer la coopération interinstitutionnelle et d'assurer que les litiges sont traités avec le plus haut degré de rigueur, de justice et de transparence.*
- 2. Notifier par une lettre de non-éligibilité les cas des Tchadiens enregistrés dans proGres.**
- 3. Mise à jour des SOPs de DSR et élaboration d'un planning pour la procédure accélérée de ces cas, prévue pour la semaine du 15 au 20 juillet 2024.**
- 4. Finaliser l'enregistrement de ces cas dans le module de réception et les désactiver.**
- 5. Avant la reprise de l'activité, prendre les dispositions nécessaires pour une installation permanente de l'ANATS au guichet unique :**
 - a. Proposer un budget afin de prendre en compte l'ANATS.*
- 6. Effectuer une analyse rapide des dépendances et des personnes détectées pour clarifier la situation.**

Quelques images de la séance



Les responsables des Institutions. De droit vers la gauche les Directeurs de l'ANATS, le Représentant adjoint du HCR et le SP de la CNARR



Participants



Intervention du Directeur de l'ANATS sur les cas identifiés.



Séance de question réponse par les participants